

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer en charge des  
relations internationales sur le climat

Ampliation certifiée conforme  
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement



Julien BONDESAN

Décret du 28 DEC. 2016

portant classement, parmi les sites des départements du Pas-de-Calais et du Nord,  
des terrils formant la chaîne des terrils du bassin minier du nord de la France,  
Communes d'Ames, Auchel, Auchy-au-Bois, Avion, Billy-Montigny, Bruay-la-Buissière,  
Burbure, Carvin, Dourges, Enquin-les-Mines, Estevelles, Ferfay, Fouquières-lès-Lens,  
Grenay, Haillicourt, Harnes, Hénin-Beaumont, Hesdigneul-lès-Béthune, Labourse,  
Lapugnoy, Libercourt, Ligny-lès-Aire, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle,  
Maisnil-lès-Ruitz, Mazingarbe, Méricourt, Noeux-les-Mines,  
Noyelles-sous-Lens, Oignies, Rouvroy, Ruitz, Verquin (Pas-de-Calais)  
Communes d'Anzin, Auberchicourt, Auby, Denain, Douai, Escaudain, Flines-lez-Râches,  
Fresnes-sur-Escaut, Haveluy, Hélesmes, Lallaing, Marchiennes, Monchecourt,  
Ostricourt, Pecquencourt, Râches, Raismes, Rieulay, Roost-Warendin,  
Vieux-Condé (Nord)

NOR : DEVL1600833D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations  
internationales sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-15, L. 341-1 à L. 341-6,  
R. 123-1, R. 123-2, R. 341-4 et R. 341-5 ;

Vu les résultats de l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 10 janvier 2014 pour la  
période du 10 février 2014 au 11 mars 2014 inclus, notamment l'absence de consentement de  
certains propriétaires ;

Vu la saisine des communes d'Ames, Auchel, Auchy-au-Bois, Billy-Montigny, Bruay-la-Buissière,  
Burbure, Carvin, Dourges, Enquin-les-Mines, Estevelles, Ferfay, Fouquières-lès-Lens, Grenay,  
Haillicourt, Harnes, Hénin-Beaumont, Labourse, Ligny-lès-Aire, Loison-sous-Lens, Maisnil-lès-  
Ruitz, Mazingarbe, Ruitz et Verquin (Pas-de-Calais), d'Anzin, Douai, Escaudain, Flines-lez-Râches,  
Haveluy, Hélesmes, Monchecourt, Ostricourt, Pecquencourt, Raismes et Vieux-Condé (Nord), par  
courrier conjoint des préfets du Nord et du Pas-de-Calais du 15 janvier 2014 ;

LN° 303DU 30 DEC. 2016

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Plan cadastral Ass.-5000-62-01 :

**Terril 244** (Terril de Fléchinelle)

*Commune d'Enquin-les-Mines*

- point de départ : rue de la Fosse 1, à l'angle nord-est de la parcelle AL0149 ;
- limite sud-est de cette parcelle ;
- limites sud-est et sud-ouest de la parcelle AL0148 ;
- limite ouest des parcelles AL0151 et AL0112 ;
- limite nord-ouest de la parcelle AL0382 ;
- limites nord-ouest et nord-est de la parcelle AL0151 ;
- limite nord-ouest de la parcelle ZE0062 ;
- limite nord de la parcelle AL0151 ;
- limite nord des parcelles AL0152, AL0151 à nouveau ;
- limite sud-est de la parcelle AL0151 jusqu'au point de départ.

Plan cadastral Ass.-5000-62-01 :

**Terril 034** (Terril 3 de Ligny)

*Communes d'Auchy-au-Bois*

- point de départ : rue d'Auchy-au-Bois, à l'angle sud-ouest de la parcelle 0A0141 ;
- limite nord-ouest de cette parcelle ;

*Commune de Ligny-lès-Aire*

- limites ouest et nord de la parcelle 0A0328 ;

*Commune d'Auchy-au-Bois*

- limite est de la parcelle 0A0452 ;
- limites est et sud de la parcelle 0A0451 ;
- limite sud de la parcelle 0A0141 jusqu'au point de départ.

Plan cadastral Ass. 5000 62 01 :

**Terrils 031, T031a, T032** (Terrils du Transvaal)

*Commune de Ligny-lès-Aire*

- point de départ : angle sud-ouest de la parcelle 0C0014 ;
- limites nord-ouest des parcelles 0C0014, 0C0006, 0C0066 et 0C0005 ;
- limites nord, est et sud de la parcelle 0C0607 ;

- limite est des parcelles 0B2016 et 0B1069 ;

***Commune de Grenay***

- limite est de la parcelle AA0014 sur une longueur de 309 mètres ;
- ligne droite fictive depuis ce point jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle AA0009 ;
- limite sud des parcelles AA0009, AA0004 et AA0001 ;
- traversée du chemin menant à la rue Pierre Pad ;

***Commune de Mazingarbe***

- limites sud-est, sud et sud-ouest de la parcelle 0B2018 ;
- limite sud de la parcelle 0B2836 jusqu'au point de départ.

Plan cadastral Ass.-5000-62-06 :

**Terril 058a (Terrils du Lavoir Mazingarbe)**

***Commune de Mazingarbe***

- point de départ : intersection des rues Abbé Langlois et Arthur Lamendin, à l'angle nord de la parcelle 0B2470 ;
- limites nord et nord-est de cette parcelle, jusqu'à l'intersection avec la ligne droite fictive entre l'angle sud-est de la parcelle 0B2471 et l'angle nord-est de la parcelle AA0091 à Grenay ;
- ligne droite fictive décrite ci-dessus, jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle AA0091 à Grenay ;

***Commune de Grenay***

- limite est de cette parcelle ;
- ligne droite fictive entre l'angle sud-ouest de la parcelle AA0089 et le point situé à 224 mètres de la rue Arthur Lamendin sur la limite sud de la parcelle AA0091 ;
- limite sud de cette parcelle et son prolongement par une ligne droite fictive jusqu'à l'intersection avec la rue Arthur Lamendin ;
- limite ouest de la parcelle AA0091 ;

***Commune de Mazingarbe***

- limite ouest de la parcelle 0B2470 jusqu'au point de départ.

Plan cadastral Ass.-5000-62-06 :

**Terrils 074, 074a et 074 b (Terrils du 11/19)**

***Commune de Loos-en-Gohelle***

- point de départ : chemin de la cheminée, à l'angle sud-ouest de la parcelle 0C1455 ;
- limite ouest de cette parcelle et de la parcelle 0C2319 jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle 0C2304 ;
- ligne droite fictive prolongeant cette limite sur une longueur de 123 mètres ;
- à angle droit de la ligne précédente, ligne droite fictive jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle 0C2303 ;

- limites ouest puis nord de la parcelle 0C2319 ;
- limite nord-ouest des parcelles 0C2321 et 0C2317 ;
- limites nord-ouest à nouveau, nord-est et sud-est de la parcelle 0C2321 ;
- limite sud des parcelles 0C1462, 0C2321 et 0C1455 jusqu'au point de départ.

Plan cadastral Ass.-5000-62-07 :

**Terril 075** (Terril de Pinchonvalles)

***Commune d'Avion***

- point de départ : boulevard Henri Martel, à l'angle nord-est de la parcelle BL0125 ;
- limites est et sud de cette parcelle ;
- limite sud de la parcelle BL0015 ;
- limites sud à nouveau puis sud-ouest de la parcelle BL0125 ;
- limite communale avec Givenchy-en-Gohelle ;
- limite nord-ouest des parcelles BL0009, BL0125 et BL0008 ;
- limite nord des parcelles BL0125, BL0117, BL0125 à nouveau jusqu'au point de départ.

Plan cadastral Ass.-5000-62-08 :

**Terril 097** (Terril le bossu de Méricourt)

***Commune de Méricourt***

- point de départ : angle nord-ouest de la parcelle AD0106 ;
- limite nord de cette parcelle et de la parcelle AD0108 ;
- ligne droite fictive de l'angle nord-est de cette parcelle jusqu'à l'angle nord de la parcelle AD0023 ;
- limite est de cette parcelle et de la parcelle AD0083 ;
- limite sud des parcelles AD0128 et AD0113 ;
- limite ouest des parcelles AD0102, AD0103, AD0102 à nouveau ;
- limite nord-ouest de la parcelle AD0104 jusqu'au point de départ.

Plan cadastral Ass.-5000-62-08 :

**Terrils 084 et 101** (Terrils 2 de Drocourt sud et Lavoir Drocourt)

***Commune de Rouvroy***

- point de départ : rue du Gl de Gaulle, angle nord-est de la parcelle AD0154 ;
- limite nord de cette parcelle et de la parcelle AD0208 ;
- limites ouest et nord de la parcelle AD0213 ;
- limite nord de la parcelle AD0223 ;

Plan cadastral Ass.-5000-59-10 :

**Terril 218** (Terril de la Bleuse Borne Mine Image)

*Commune d'Anzin*

- point de départ : rue du Ct. Fabry, à l'angle sud-ouest de la parcelle AH0827 ;
- limites sud-ouest et nord-ouest de cette parcelle ;
- limites nord, ouest et sud de la parcelle AH0820 ;
- limite sud de la parcelle AH0827 jusqu'au point de départ.

Plan cadastral Ass.-5000-59-11 :

**Terril 182** (Terril Bonnepart)

*Commune de Fresnes-sur-Escaut*

- point de départ : à l'angle nord de la parcelle AO0560 ;
- limite nord-est de cette parcelle jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle AO0559 ;
- ligne droite fictive depuis cet angle jusqu'à l'angle nord de la parcelle AO0660 ;
- limites sud-ouest et nord-ouest de la parcelle AO0560 jusqu'au point de départ.

Plan cadastral Ass.-5000-59-11 :

**Terril 192** (Terril Saint-Léonard)

*Commune de Vieux-Condé*

- point de départ : rue Augustin Bay, à l'angle des parcelles AP0028 et AP0035 ;
- limites nord-ouest puis nord-est de la parcelle AP0028 ;
- limite communale ;
- limites sud-est, sud-ouest puis nord-ouest de la parcelle AP0087 ;
- limite sud-ouest des parcelles AP0028, AP0034 et AP0028 à nouveau jusqu'au point de départ.

## **Article 2**

Est abrogé l'arrêté du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports du 8 avril 1988, portant inscription à l'inventaire des sites de l'ensemble formé par les deux terrils, les Censes d'en bas et le calvaire, sur la commune d'Haveluy (Nord).

### **Article 3**

Le présent décret sera notifié aux préfets du Pas-de-Calais et du Nord, ainsi qu'aux maires d'Ames, Auchel, Auchy-au-Bois, Avion, Billy-Montigny, Bruay-la-Buissière, Burbure, Carvin, Dourges, Enquin-les-Mines, Estevelles, Ferfay, Fouquières-lès-Lens, Grenay, Haillicourt, Harnes, Hénin-Beaumont, Hesdigneul-lès-Béthune, Labourse, Lapugnoy, Libercourt, Ligny-lès-Aire, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Maisnil-lès-Ruitz, Mazingarbe, Méricourt, Noeux-les-Mines, Noyelles-sous-Lens, Oignies, Rouvroy, Ruitz et Verquin (Pas-de-Calais), Anzin, Auberchicourt, Auby, Denain, Douai, Escaudain, Flines-lez-Râches, Fresnes-sur-Escaut, Haveluy, Hélesmes, Lallaing, Marchiennes, Monchecourt, Ostricourt, Pecquencourt, Râches, Raismes, Rieulay, Roost-Warendin et Vieux-Condé (Nord).

### **Article 4**

Le présent décret, les cartes (d'après fond IGN au 25/000) et les plans cadastraux au 1/5000 annexés pourront être consultés, chacune en ce qui la concerne, aux préfectures du Pas-de-Calais et du Nord ainsi qu'aux mairies d'Ames, Auchel, Auchy-au-Bois, Avion, Billy-Montigny, Bruay-la-Buissière, Burbure, Carvin, Dourges, Enquin-les-Mines, Estevelles, Ferfay, Fouquières-lès-Lens, Grenay, Haillicourt, Harnes, Hénin-Beaumont, Hesdigneul-lès-Béthune, Labourse, Lapugnoy, Libercourt, Ligny-lès-Aire, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Maisnil-lès-Ruitz, Mazingarbe, Méricourt, Noeux-les-Mines, Noyelles-sous-Lens, Oignies, Rouvroy, Ruitz et Verquin (Pas-de-Calais), Anzin, Auberchicourt, Auby, Denain, Douai, Escaudain, Flines-lez-Râches, Fresnes-sur-Escaut, Haveluy, Hélesmes, Lallaing, Marchiennes, Monchecourt, Ostricourt, Pecquencourt, Râches, Raismes, Rieulay, Roost-Warendin et Vieux-Condé (Nord).

## Article 5

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **28 DEC. 2016**

**Bernard CAZENEUVE**

Par le Premier ministre :

La ministre de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer, chargée des  
relations internationales sur le climat,

**Ségolène ROYAL**

### Département du Pas-de-Calais :

Préfecture du Pas-de-Calais, 16, place de la Préfecture - 62000 Arras

1. Mairie d'Ames, rue de l'Eglise - 62190 Ames
2. Mairie d'Auchel, place André Manay - 62260 Auchel
3. Mairie d'Auchy-au-Bois, rue Pernes - 62190 Auchy-au-Bois
4. Mairie d'Avion, place Jacques Duclos - 62210 Avion
5. Mairie de Billy-Montigny, rue Jean Jaurés - 62240 Billy-Montigny
6. Mairie de Bruay-la-Buissière, place Henri Cadot - 62700 Bruay-la-Buissière
7. Mairie de Burbure, rue Noémie Delobelle - 62151 Burbure
8. Mairie de Carvin, 1, rue Thibault - 62220 Carvin
9. Mairie de Dourges, 18, rue Léon Gambetta - 62119 Dourges
10. Mairie d'Enquin-les-Mines, rue des Ecoles - 62145 Enquin-les-Mines
11. Mairie d'Estevelles, 70, rue Blaise Dupont - 62880 Estevelles
12. Mairie de Ferfay, 41, chaussée Brunehaut - 62260 Ferfay
13. Mairie de Fouquières-lès-Lens, 35, rue Pasteur - 62740 Fouquières-lès-Lens

14. Mairie de Grenay, place Pasteur - 62160 Grenay
15. Mairie d'Haillicourt, 2, place Jean Jaurès - 62940 Haillicourt
16. Mairie d'Harnes, 35, rue des Fusillés - 62440 Harnes
17. Mairie d'Hénin-Beaumont, place Jean Jaurès - 62110 Hénin-Beaumont
18. Mairie d'Hesdigneul-les-Béthune, place Riezt - 62196 Hesdigneul-lès-Béthune
19. Mairie de Labourse, rue Octave Presse - 62113 Labourse
20. Mairie de Lapugnoy, rue Jean Jaurès - 62122 Lapugnoy
21. Mairie de Libercourt, rue Cyprien Quinet - 62820 Libercourt
22. Mairie de Ligny-lès-Aire, 8, rue de la Mairie - 62960 Ligny-lès-Aire
23. Mairie de Loisons-sous-Lens, 52, rue Léon Blum - 62218 Loisons-sous-Lens
24. Mairie de Loos-en-Gohelle, rue Louis Faidherbe - 62750 Loos-en-Gohelle
25. Mairie de Maisnil-lès-Ruitz, 1, rue La Place - 62620 Maisnil-lès-Ruitz
26. Mairie de Mazingarbe, 42, rue Alfred Lefebvre - 62670 Mazingarbe
27. Mairie de Méricourt, place Jean Jaurès - 62680 Méricourt
28. Mairie de Noeux-les-Mines, 101, rue Nationale - 62290 Noeux-les-Mines
29. Mairie de Noyelles-sous-Lens, rue Firmin Duclermortier - 62221 Noyelles-sous-Lens
30. Mairie d'Oignies, place de la République - 62590 Oignies
31. Mairie de Rouvroy, 5, rue de la Mairie - 62320 Rouvroy
32. Mairie de Ruitz, rue Grande - 62620 Ruitz
33. Mairie de Verquin, rue Fernand Desmazières - 62131 Verquin

Département du Nord :

Préfecture du Nord, 12, rue Jean sans Peur - 59039 Lille Cedex

1. Mairie d'Anzin, rue Gallieni - 59416 Anzin Cedex
2. Mairie d'Auberchicourt, 9, rue du 8 mai - 59165 Auberchicourt
3. Mairie d'Auby, 25, rue Léon Blum - 59950 Auby
4. Mairie de Denain, 120, rue Villars - 59220 Denain
5. Mairie de Douai, 83, rue de la Mairie - 59508 Douai Cedex
6. Mairie d'Escaudain, 16, rue Paul Bert - 59124 Escaudain
7. Mairie de Flines-lez-Râches, 2, rue du 11 novembre - 59148 Flines-lez-Râches
8. Mairie de Fresnes-sur-Escaut, place Paul Vaillant-Couturier - 59970 Fresnes-sur-Escaut
9. Mairie d'Haveluy, place Auguste Lainelle - 59225 Haveluy
10. Mairie d'Helesmes, 4, rue Roger Salengro - 59171 Helesmes
11. Mairie de Lallaing, avenue de la Résistance - 59167 Lallaing
12. Mairie de Marchiennes, 1, rue de l'Abbaye - 59870 Marchiennes
13. Mairie de Monchecourt, place Maxime Beghin - 59234 Monchecourt
14. Mairie d'Ostricourt, 20, rue de la République - 59162 Ostricourt
15. Mairie de Pecquencourt, place du Gl. De Gaulle - 59146 Pecquencourt
16. Mairie de Râches, 566, route Nationale - 59194 Râches
17. Mairie de Raismes, rue Henri Durre - 59590 Raismes
18. Mairie de Rieulay, 1, rue Joseph Bouliez 59870 Rieulay
19. Mairie de Roost-Warendin, 270, rue Pierre Brossolette - 59286 Roost-Warendin
20. Mairie de Vieux-Condé, 1, rue André Michel - 59690 Vieux-Condé